



MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

La Ministre

Paris, le

29 JUIN 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu faire part au Premier ministre, qui m'a transmis votre courrier, de vos préoccupations sur les conditions dans lesquelles se déroulent les concertations que mènent les préfets préfigurateurs dans les différentes régions fusionnées, en rappelant votre opposition de principe à une réforme qui éloignerait les citoyens du service public et romprait l'égalité des droits.

Je vous rappelle qu'à l'occasion du lancement de la réforme, lors du Conseil des ministres du 22 avril dernier, le Gouvernement a souligné son attachement à l'administration départementale dans la mise en œuvre des politiques publiques. Il a, par ailleurs, indiqué que la réforme de l'Etat avait pour objectifs l'amélioration de la qualité du service public, son accessibilité dans tous les territoires et le renforcement de la cohésion sociale territoriale.

Le principe de modularité dans l'organisation des services de l'Etat vise ainsi à tenir compte de la diversité des régions dont certaines, avec des populations équivalentes, pourront comprendre de 5 à 13 départements. Cela induit nécessairement des formes d'organisations différenciées, non pour apporter un service public d'inégale qualité mais au contraire pour assurer les mêmes prestations sur l'ensemble du territoire dans des conditions adaptées.

A l'occasion des réunions du groupe de travail issu du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat qui se sont tenues les 6 et 29 mai sous la co-présidence de la Directrice générale de l'administration et de la fonction publique et du Coordonnateur national de la réforme des services déconcentrés de l'Etat, vous avez fait état de vos préoccupations sur la tenue des instances de concertation mises en place dans le cadre de cette réforme.

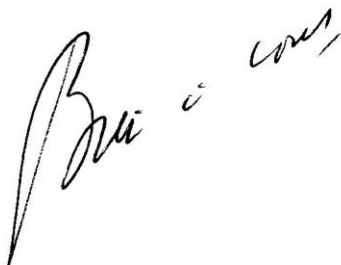
Vos demandes ont été prises en compte et les préfets préfigurateurs ont présenté dans les instances régionales interministérielles les diagnostics territoriaux que le Premier ministre leur avait demandé d'établir par circulaire du 18 février dernier. Conformément à votre souhait, cette procédure sera étendue aux régions non fusionnées et l'instance de concertation ad hoc constituée et réunie à cette fin. Bien évidemment, les diagnostics élaborés sont communiqués aux organisations syndicales.

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général
Fédération générale des fonctionnaires FO
46 rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Je constate par ailleurs que se tiennent dans l'ensemble des directions régionales des 16 régions concernées de très nombreuses réunions de concertation, formelles et informelles, conformément à la volonté du Gouvernement d'un dialogue social permanent pour l'élaboration et la mise en œuvre de cette réforme.

Naturellement, les comités techniques eux-mêmes sont actuellement convoqués pour examiner les propositions de macro-organigramme qui ont été demandées aux préfets préfigureurs pour la fin de ce mois. Et ce dialogue se poursuivra au niveau national comme au niveau local, jusqu'à la fin de l'année pour discuter tant des conditions d'accompagnement de la réforme que des modalités précises de sa mise en œuvre, direction par direction.

Je vous prie de croire, Monsieur le secrétaire général, en l'expression de mes salutations distinguées

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bui' followed by some less legible characters.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marylise Lebranchu'.

Marylise LEBRANCHU